



# Contenu du programme

## Formation du 19 octobre 2020

### La gouvernance de la copropriété après l'ordonnance ELAN

#### Thème général

Les missions civiles au sein  
des copropriétés.

#### L'objectif global de la formation

Parfaire les connaissances relatives  
au droit spécial des copropriétés au  
lendemain de l'ordonnance n° 2019-  
1101 du 30 octobre 2019.

#### Les objectifs pédagogiques

- Analyse des règles spécifiques  
situées dans la loi n° 65-557 du  
10 juillet 1965 après la réforme de  
l'ordonnance n° 2019-1101 du 30  
octobre 2019.  
- L'ordonnance du 30 octobre  
2019 a modifié les règles relatives  
à la gouvernance au sein des  
immeubles en copropriété. Les  
missions, les pouvoirs ainsi que la  
responsabilité des organes de la  
copropriété (syndicat, syndic, conseil  
syndical et assemblée générale)  
ont été réécrits, parfois de manière  
considérable.

#### Le public concerné

AJ / MJ et leur collaborateur.  
Professionnels non AJ / MJ.

#### Les prérequis

Maîtrise des fondamentaux  
du droit de la copropriété.

#### Les moyens pédagogiques

- Intervention orale  
- Échange avec les participants  
- Étude de documents écrits  
(textes, rapport au Président de  
la République).

#### Les modalités évaluation

- Études de cas au cours de  
la journée de formation  
- Questionnaire d'évaluation à la fin  
de la journée de formation.

#### Les modalités de suivi

Remise de l'attestation  
de fin de formation.

#### Le contenu détaillé de la formation

##### 1 / Syndicat (1h)

- Forme coopérative (Ord. art. 11-1°)
- Objet légal (Ord. art. 11-2°)
- Responsabilité (Ord. art. 11-2°)
- Liquidation (Ord. art. 39)

##### 2 / Syndic (2h)

- Syndic bénévole (Ord. art. 14)
- Conservation des archives  
(Ord. art. 15)
- Dispense d'un compte séparé  
(Ord. art. 15)
- Mise à disposition de la fiche  
synthétique (Ord. art. 7)
- Empêchement du syndic  
(Ord. art. 15)

- Carence ou inaction du syndic (Ord. art. 12 et 15)
- Contrat de syndic (Ord. art. 15 et 16)
- Rémunération du syndic (Ord. art. 16)
- Missions « hors-contrat » (Ord. art. 16)
- Transmission des archives et des fonds (Ord. art. 17)
- Hypothèques et privilèges (Ord. art. 18)

**3 / Conseil syndical (1h)**  
 Mise en concurrence des contrats de syndic (Ord. art. 20)  
 Prise de connaissance des documents... (Ord. art. 20)  
 Composition du conseil syndical (Ord. art. 20)  
 Délégation de pouvoir (Ord. art. 21)

**4 / Assemblée générale (1h)**  
 Représentation à l'assemblée générale (Ord. art. 22)  
 Convocation demandée par un copropriétaire (Ord. art. 23)  
 Vote par correspondance (Ord. art. 35)  
 Majorité simple (Ord. art. 24)  
 Majorité absolue (Ord. art. 25)  
 Passerelle vers la majorité simple (Ord. art. 26)  
 Passerelle vers la majorité absolue (Ord. art. 29)  
 Unanimité (Ord. art. 28)  
 Notification du procès-verbal (Ord. art. 37)

**5 / Syndicat secondaire (Ord. art. 31) (1h)**

**6 / Scission de syndicat (Ord. art. 32)**

**7 / Mandat ad hoc (Ord. art. 33) (1h)**

**8 / Dispositions transitoires (Ord. art. 41)**

**La qualité précise du formateur**

**Jean-Marc ROUX**  
 Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille  
 Directeur scientifique des éditions Edilaix

**Le nombre de participants**  
 20 maximum

**Le montant du coût / jour**  
 AJ / MJ 400€  
 Collaborateurs 300€  
 Professionnels non AJ / MJ 500€

**Lieu**  
 Centre de formation du CNAJMJ  
 336/340 rue Saint Honoré  
 75001 Paris

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.